

27 avril 2010
BAPE
Projet Venterre, New-Richmond

Projet de parc éolien de New Richmond
6211-24-044

J'ai reçu une visite, une fois, avec une proposition d'affaire, un contrat à signer tout de suite, des allusions aux voisins et à l'odeur sucrée du consensus politico-économique.

J'ai refusé de signer. Je vivrai avec les répercussions, et je n'aurai aucun recours pour les dommages subis, mais j'aurai la conscience tranquille. Je ne serai pas complice de la dilapidation du patrimoine collectif. Le contrat étant public, et les séances d'audiences publiques étant rares, il me semble opportun de justifier mes hésitations par des extraits simplifiés, et dépouillés de leur enrobage. Je ne crache pas dans la soupe, j'observe les ingrédients qui flottent à la surface et j'hésite à y goûter...

« Le locataire peut entreprendre **toutes autres activités qu'il juge** nécessaires, utiles ou opportunes . »

« Le Locataire a le droit exclusif de convertir **toutes les ressources éoliennes** des lieux loués. »

« L'énergie produite par les éoliennes peut être reliée au réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec **ou d'un autre acheteur d'énergie électrique.** »

« Le Locataire peut, à sa seule discrétion, octroyer à toute entreprise le droit de construire, d'exploiter et d'entretenir des installations sur les Lieux loués. **Le Propriétaire s'engage par les présentes à signer les documents à cet effet.** »

« Le Locataire peut, à sa seule discrétion pendant la durée du Contrat de location, retirer en tout temps tout ou partie du Parc éolien. »

« **Le Propriétaire renonce au bénéfice d'accession sur ce Parc éolien,** ladite renonciation étant stipulée en faveur du Locataire. »

« Le Propriétaire doit, au besoin, aider le Locataire dans les démarches d'obtention des permis et autorisations. »

« Le Propriétaire s'engage et s'oblige d'avance à signer le contrat de résiliation de la location. »

« Le Propriétaire se réserve le droit d'ériger des bâtiments sur la Propriété mais doit obtenir au préalable le consentement écrit du Locataire »

« **Le propriétaire désirant planter des arbres à moins de 500m d'une turbine, doit obtenir le consentement écrit du locataire.** Le locataire doit répondre de façon positive ou négative à la demande écrite du propriétaire dans les soixante jours, sans être tenu de justifier sa réponse. »

« Le Locataire utilise le Parc éolien aux fins de la création de l'énergie éolienne, de **l'accumulation** et de la transmission de l'énergie électrique et de **toutes autres activités Connexes.** »

« **Le Locataire a le droit de sous-louer tout ou partie des Lieux loués** ou de céder le Contrat de location, et, dans ce dernier cas, le Propriétaire s'engage par les présentes à libérer le Locataire et à reconnaître le cessionnaire. »

« **Tout arbitrage aux termes du présent paragraphe se tient à Montréal,** »

« Lors de toute poursuite relative au présent Contrat, une partie qui obtient gain de cause d'un tribunal a **le droit de se faire rembourser les honoraires** raisonnables **d'avocats qu'elle a engagés** dans le cadre de l'action. »

Il y avait trop de clauses dont je ne comprenais pas tout a fait la portée pour signer les yeux fermés. Et encore bien d'autre dont je comprend suffisamment la signification pour refuser de signer les yeux ouverts.

Il en fut ainsi, et les vendeurs sont partis proposer leur affaire aux voisins, qui se sont empressés de signer.

Depuis, le projet a été vendu 2 fois et les plans ont changé de façon notable. Ce qu'on nous propose ici aujourd'hui et ce qui sera sur nos terres dans 20 ans n'est probablement pas la même chose. La valse des sous-locataires laissera forcément des traces. Les fusions et la création d'un géant de l'éolien aussi. Ce qu'on essaie de nous faire passer pour un projet de société sans la société est en fait une méthode de cambriolage de la ressource maintes fois revisitée dans l'histoire de la Gaspésie. Que ce soit la forêt, les mines ou la morue, il semble que la seule façon d'exploiter notre ressource soit de la sous-louer à un géant pendant qu'on joue les portiers et les concierges. Les décisions concernant l'aménagement de notre territoire se prendront loin d'ici. Nous ne sommes pas maîtres dans notre maison, quand vous y êtes!

Je ne suis pas contre l'éolien, ni contre ceux qui y travaillent. Je suis contre cette façon systématique de procéder. Si l'éolien doit être une alternative, la façon de l'intégrer dans les communautés doit l'être aussi.

J'ai dit

Bilbo Cyr

